



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2001/6
5 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports

(Cinquante-deuxième session, 14-16 novembre 2001,
point 5 c) de l'ordre du jour)

**DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHODOLOGIE ET HARMONISATION
DES STATISTIQUES DES TRANSPORTS**

Harmonisation des statistiques sur les transports de marchandises dangereuses

Communication d'Eurostat

I. RAPPEL ET MANDAT

1. À sa cinquante et unième session (24-26 octobre 2000), le Groupe de travail a demandé à Eurostat d'établir un document sur les résultats de la nouvelle directive routière, y compris des données sur le transport des marchandises dangereuses par route, et de le lui soumettre, pour examen, à sa cinquante-deuxième session, afin de lui permettre d'évaluer les incidences pour les pays de la CEE qui n'étaient pas membres de l'UE (TRANS/WP.6/139, par. 24). Le document ci-après a donc été établi par Eurostat.

II. INTRODUCTION

2. Jusqu'en 1998, des renseignements sur le transport routier de marchandises ont été rassemblés dans l'Union européenne conformément à la Directive du Conseil (78/546/CEE) du 12 juin 1978 relative au relevé statistique des transports de marchandises par route, dans le cadre d'une statistique régionale. Cette directive a été modifiée par la Directive du Conseil (89/462/CEE) du 10 juillet 1989. Ni l'un ni l'autre de ces textes juridiques ne permettait la collecte de renseignements sur les marchandises dangereuses transportées. La seule distinction

concernant les types de marchandises suivies était la classification NST/R, qui n'indique pas si un type de marchandises est dangereux. Depuis 1999, les renseignements concernant le transport de marchandises par route sont rassemblés conformément au Règlement du Conseil (CE) 1172/98 du 25 mai 1998 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route. Ce règlement envisage pour la première fois la collecte de renseignements sur les catégories de marchandises dangereuses acheminées par les transporteurs routiers. Lorsqu'elle est applicable, cette variable a un caractère obligatoire.

III. CLASSIFICATION DES CATÉGORIES DE MARCHANDISES DANGEREUSES

3. L'annexe E du Règlement du Conseil (CE) 1172/98 indique les catégories à utiliser pour la classification des marchandises dangereuses.

1. Matières et objets explosibles
2. Gaz, comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression
3. Liquides inflammables
- 4.1 Matières solides inflammables
- 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- 4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- 5.1 Matières comburantes
- 5.2 Peroxydes organiques
- 6.1 Matières toxiques
- 6.2 Matières infectieuses
7. Matières radioactives
8. Matières corrosives
9. Matières et objets dangereux divers

4. Chaque catégorie est soit une classe soit une division d'une classe de la classification des types de marchandises dangereuses définie dans la Directive 2001/7/CE de la Commission du 29 janvier 2001 (Journal officiel L 030, 01/02/2001/P.43)¹. Ces catégories sont reprises de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR du 30 septembre 1957).

5. Ce sont les autorités nationales compétentes des États membres chargées de rassembler des données routières qui rassemblent ces données. Les pays ont également recours à leurs propres questionnaires nationaux, qui sont remplis par les transporteurs routiers. On obtient ainsi des microdonnées ayant trait aux véhicules, au lien entre les transports de marchandises et aux parcours des véhicules et des renseignements détaillés sur les divers aspects des marchandises transportées.

¹ Directive 2001/7/CE de la Commission portant troisième adaptation au progrès technique de la Directive 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par route (Journal officiel, L 319, 12/12/1994 P.7 à 13).

6. En Europe, le transport des marchandises dangereuses est étroitement contrôlé et s'effectue dans des conditions très strictes. Les transporteurs de ces marchandises seront au fait des catégories de la classification et l'attribution du code correct ne devrait leur poser aucune difficulté.

7. En anglais, on utilise aussi bien «dangerous goods» (marchandises dangereuses) que «hazardous goods».

IV. BILAN DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT (CE) 1172/98 DU CONSEIL

8. Les tableaux ci-après résument les renseignements sur les marchandises dangereuses communiqués jusqu'ici par les États membres pour 1999 et 2000. Il convient de noter que les pays ne fournissent pas tous encore des données complètes et correctes. Les tableaux ci-après ne donnent donc des renseignements que pour les seuls pays où les données sont complètes (tous les trimestres d'une année pour toutes les variables) et correctes (conformes aux vérifications de validation et conséquentes).

9. Les données sont présentées sous forme d'agrégat des pays suivants: Allemagne, Danemark, Espagne, France et Royaume-Uni.

10. Certaines cellules étant fondées sur un petit nombre d'observations, la précision statistique des estimations est faible.

Transport des marchandises dangereuses, par type

Pays ayant communiqué les données: Allemagne, Danemark, Espagne, France, Royaume-Uni

Année: 1999

		1 000 tonnes	%	Millions de tonnes-km	%	Millions de véhicules-km	%
1	Matières et objets explosibles	1 133	0,3	130	0,3	15	0,6
2	Gaz, comprimés, liquéfiés, dissous sous pression	37 611	10,0	4 880	12,1	478	18,0
3	Liquides inflammables	258 340	69,0	23 692	59,0	1 483	55,8
4.1	Solides inflammables	3 383	0,9	390	1,0	29	1,1
4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée	19 636	5,2	1 766	4,4	82	3,1
4.3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	516	0,1	110	0,3	3	0,1
5.1	Matières comburantes	6 328	1,7	1 099	2,7	55	2,1
5.2	Peroxydes organiques	277	0,1	15	0,0	2	0,1
6.1	Matières toxiques	4 283	1,1	680	1,7	46	1,7
6.2	Matières infectieuses	274	0,1	34	0,1	6	0,2
7	Matières radioactives	232	0,1	25	0,1	1	0,0
8	Matières corrosives	23 942	6,4	4 652	11,6	265	10,0
9	Matières et objets dangereux divers	18 409	4,9	2 695	6,7	195	7,3
	TOTAL	374 363	100,0	40 169	100,0	2 659	100,0
	Total, transport:	7 758 898		809 900		89 823	
	% (Total, marchandises dangereuses/Total, transport)	4,8 %		5,0 %		3,0 %	

Données provisoires - ne pas citer.

Transport des marchandises dangereuses, par type

Pays ayant communiqué les données: Allemagne, Danemark, Espagne, France, Royaume-Uni

Année: 2000

		1 000 tonnes	%	Millions de tonnes-km	%	Millions de véhicules-km	%
1	Matières et objets explosibles	2 158	0,6	138	0,3	14	0,5
2	Gaz, comprimés, liquéfiés, dissous sous pression	37 921	9,9	5 037	11,8	472	17,9
3	Liquides inflammables	266 397	69,6	25 013	58,8	1 452	55,2
4.1	Solides inflammables	3 989	1,0	636	1,5	47	1,8
4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée	17 862	4,7	2 084	4,9	101	3,8
4.3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	207	0,1	35	0,1	1	0,0
5.1	Matières comburantes	7 383	1,9	1 372	3,2	61	2,3
5.2	Peroxydes organiques	196	0,1	16	0,0	0	0,0
6.1	Matières toxiques	4 598	1,2	995	2,3	52	2,0
6.2	Matières infectieuses	812	0,2	53	0,1	11	0,4
7	Matières radioactives	303	0,1	57	0,1	4	0,1
8	Matières corrosives	25 236	6,6	4 772	11,2	284	10,8
9	Matières et objets dangereux divers	15 783	4,1	2 317	5,4	130	5,0
	TOTAL	382 843	100,0	42 525	100,0	2 629	100,0
	Total, transport:	7 756 577		825 555		90 382	
	% (Total, marchandises dangereuses/Total, transport)	4,9 %		5,2 %		2,9 %	

Données provisoires - ne pas citer.

Évolution du transport des marchandises dangereuses, par type 1999-2000

Pays ayant communiqué les données: Allemagne, Danemark, Espagne, France, Royaume-Uni

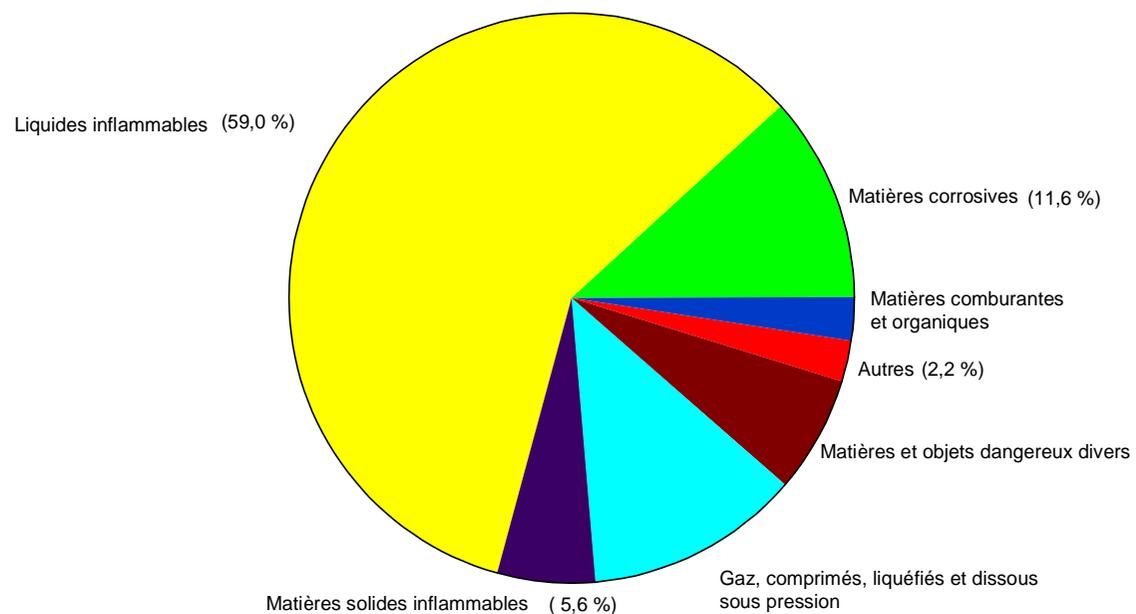
		1 000 tonnes (%)	Millions de tonnes-km (%)	Millions de véhicules-km (%)
1	Matières et objets explosibles	90,6	6,1	-9,4
2	Gaz, comprimés, liquéfiés, dissous sous pression	0,8	3,2	-1,3
3	Liquides inflammables	3,1	5,6	-2,1
4.1	Solides inflammables	17,9	62,9	62,5
4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée	-9,0	18,0	23,7
4.3	Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	-60,0	-68,0	-58,2
5.1	Matières comburantes	16,7	24,9	9,8
5.2	Peroxydes organiques	-29,2	11,3	-83,1
6.1	Matières toxiques	7,4	46,3	13,7
6.2	Matières infectieuses	196,7	57,9	105,7
7	Matières radioactives	30,5	124,7	263,2
8	Matières corrosives	5,4	2,6	7,2
9	Matières et objets dangereux divers	-14,3	-14,0	-33,1
	TOTAL	2,3	5,9	-1,1
	Total, transport:	-0,0	1,9	0,6

Données provisoires - ne pas citer.

Pays ayant communiqué les données: Allemagne, Danemark, Espagne, France, Royaume-Uni

Année: 1999

Unité: Millions de tonnes-km



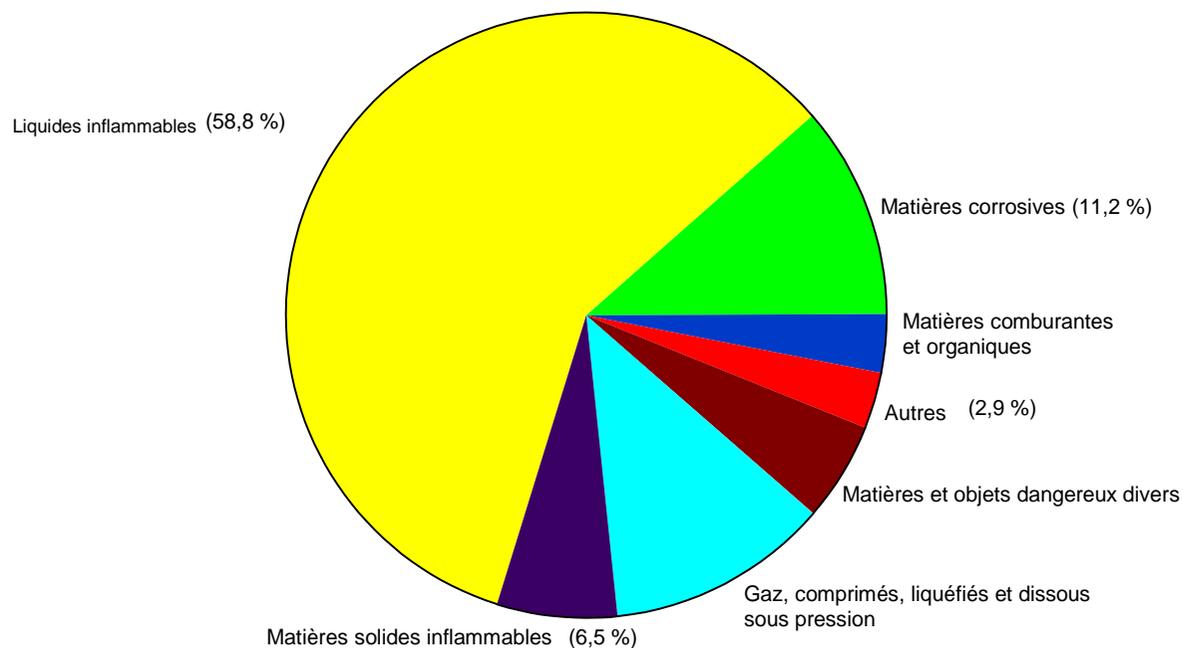
Données provisoires - ne pas citer.

Autres: Matières et objets explosibles, matières toxiques, matières infectieuses, matières radioactives.

Pays ayant communiqué les données: Allemagne, Danemark, Espagne, France, Royaume-Uni

Année: 2000

Unité : Millions de tonnes-km



Données provisoires - ne pas citer.

Autres: Matières et objets explosibles, matières toxiques, matières infectieuses, matières radioactives.
